



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Convocation

A/135/C.1
15 juin 2016

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La 135^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et ses réunions connexes se tiendront au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)* en Suisse, du dimanche 23 au jeudi 27 octobre 2016.

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint des informations détaillées sur ces réunions. Nous espérons que votre Parlement sera représenté à la 135^{ème} Assemblée et que, sous votre conduite, votre délégation participera activement à ses travaux.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Martin CHUNGONG
Secrétaire général

Saber CHOWDHURY
Président

F

#IPU135

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 135^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement.*
4. La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif (*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs

CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de travail de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'**Annexe 1**.

Le Conseil directeur se réunira les 24 et 27 octobre. Après en avoir débattu, il se prononcera sur toute une série de questions relatives au fonctionnement et aux activités de l'UIP. Vous trouverez, ci-joint, la convocation de la 199^{ème} session du Conseil directeur de l'UIP.

Le débat général de l'Assemblée commencera le 24 octobre par une séance de haut niveau réservée aux Présidents de parlement. A ses séances des 26 et 27 octobre, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence et sur le thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. L'Assemblée conclura ses travaux à 18 heures le jeudi 27 octobre.

POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire un point d'urgence à son ordre du jour, elle l'examinera dans la matinée du mardi 25 octobre 2016. Des dispositions ont été prises pour la tenue plus tard dans la journée d'une réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

Il est rappelé aux Membres que toute demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur récent de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Toutes les propositions de point d'urgence seront accompagnées d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution définissant clairement la portée du sujet visé par la demande.

COMMISSIONS PERMANENTES

Les quatre Commissions permanentes se réuniront à la 135^{ème} Assemblée de l'UIP.

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme étudiera et adoptera une résolution sur le thème *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif.*

Les trois autres Commissions permanentes tiendront des auditions et des réunions-débat sur la base des recommandations formulées par leurs Bureaux respectifs. On trouvera en pièces jointes les projets d'ordre du jour des Commissions permanentes.

Les Membres sont invités à participer activement aux travaux des Commissions permanentes. Par ailleurs, il est important que les membres des Bureaux et autres titulaires de postes au sein des divers organes de l'UIP soient inclus dans les délégations nationales à l'Assemblée.

PARTICIPATION

Les Membres de l'UIP peuvent désigner un maximum de huit délégués, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

Les Parlements membres sont invités à tendre vers la parité dans la composition de leur délégation. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Les Parlements membres sont en outre invités à intégrer des jeunes parlementaires dans leur délégation. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se réunira le 24 octobre 2016, notamment en vue d'élaborer et de soumettre une contribution aux délibérations de l'Assemblée.

En plus des Secrétaires généraux qui participeront à la session ordinaire de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), les Membres sont également invités à inclure des membres du personnel parlementaire professionnel (points de contact de l'UIP) dans leur délégation, qui apporteront le soutien nécessaire pendant et après l'Assemblée (en particulier dans le cadre de l'obligation statutaire des Membres de l'UIP de préparer et diffuser des rapports sur les mesures prises sur la base des décisions et des résolutions de l'UIP).

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidats aux mandats électifs.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

La salle plénière, où se tiendront les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, a une capacité limitée. En fonction de la participation effective à la 135^{ème} Assemblée, le Secrétariat s'efforcera d'attribuer un nombre adéquat de sièges à toutes les délégations. Toutefois, si cela n'est pas possible, chaque délégation se verra attribuer le nombre de sièges requis en cas de vote par l'Assemblée ou le Conseil directeur.

BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint est prévue en tout début de matinée, le lundi 24 octobre 2016.

POSTES A POURVOIR PENDANT LA 135^{ème} ASSEMBLEE

Une liste provisoire des postes à pourvoir dans les différents organes de l'UIP sera publiée sur le site web de l'UIP avant l'ouverture de l'Assemblée.

Les Parlements membres sont encouragés à présenter des candidats aux principaux Comités et organes de l'UIP (<http://www.ipu.org/strct-f/comtees.htm>). Les candidats doivent avoir autant que possible des compétences dans le domaine de travail des organes concernés, et être assurés de l'appui de leurs parlements respectifs pour mener à bien leur fonction de membre. Les Membres de l'UIP récemment affiliés et les Membres qui ne sont pas actuellement titulaires d'un poste au sein de l'un des organes de l'UIP sont invités à soumettre des candidatures.

Une réunion avec les Présidents des groupes géopolitiques est prévue le dimanche 23 octobre de 11 heures à 12 h.30. Les Présidents et les secrétaires des groupes géopolitiques sont invités à participer à cette importante réunion.

ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION ET CHOIX DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme élaborera sa résolution selon le calendrier suivant :

1 ^{er} juillet 2016	Date limite de remise par les co-rapporteurs du projet de résolution et du mémoire explicatif au Secrétariat de l'UIP.
9 octobre 2016	Date limite de remise par les Parlements membres des amendements écrits au projet de résolution.
24 au 27 octobre 2016	La Commission examine le projet de résolution, l'amende et l'adopte. Les co-rapporteurs présentent le projet de résolution et dispensent des conseils durant le processus de rédaction.
27 octobre 2016	La 135 ^{ème} Assemblée de l'UIP adopte formellement la résolution.

Tous les Membres peuvent contribuer à la rédaction de la résolution en soumettant une brève contribution écrite (article 13.1 du Règlement des Commissions permanentes). La date limite pour les contributions écrites à la troisième Commission permanente est déjà passée (10 avril 2016). Les Membres sont encouragés à présenter leurs contributions aux projets de résolution qui seront adoptés par les première et deuxième Commissions permanentes à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (avril 2017) jusqu'au 30 septembre 2016 dernier délai.

Conformément au règlement des Commissions permanentes, les propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes doivent être présentées au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude sera traité. Les Membres sont donc invités à soumettre au Secrétariat de l'UIP, au plus tard le 10 octobre 2016, leurs propositions de thèmes d'étude à traiter par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Ces propositions serviront de base aux consultations menées par le Bureau de la Commission permanente avant qu'une décision finale ne soit prise par celle-ci. Lors de l'examen des propositions de thèmes d'étude pour les futures Assemblées, le Bureau peut recommander l'une des propositions reçues, en combiner deux ou plus portant sur un même sujet ou regrouper des sujets proches en un seul thème, proposer un autre thème ou décider de présenter plus d'un thème à la Commission permanente.

DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)

Le débat général de la 135^{ème} Assemblée aura pour thème global *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement*. A toutes fins utiles, vous trouverez, ci-joint, une note d'orientation sur ce thème.

En vertu des dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation a un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque deux orateurs ou oratrices de la même délégation sont inscrits au débat, ils se partagent ces huit minutes de la manière qui convient. Pour les Observateurs, en application des décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole est de cinq minutes.

Au vu du nombre croissant des Membres de l'UIP (qui entraîne un nombre potentiel croissant d'orateurs au débat général) et des problèmes de gestion du temps de parole rencontrés aux Assemblées précédentes, il est probable que le Bureau restreint envisage de limiter la prise de parole au débat général à sept minutes pour les Membres et quatre minutes pour les Observateurs permanents.

L'inscription se fait au Service d'inscription des orateurs, situé juste à l'extérieur de l'entrée principale de la salle plénière (Salle 1) au premier étage du CICG. L'inscription est ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée, le dimanche 23 octobre à 11 heures.

Les Membres peuvent aussi communiquer les noms de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax en utilisant le formulaire de "Pré-inscription des orateurs" ci-joint (**Annexe 2**). L'ordre définitif des orateurs sera déterminé par le tirage au sort traditionnel, qui aura lieu à 18 heures le dimanche 23 octobre 2016.

VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation parlementaire peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom du parlementaire désigné comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présenteront au Service d'inscription de l'UIP à Genève. A défaut, elles pourront le faire auprès du Service de dépôt et de contrôle des documents (bureau 224/225, deuxième étage du CICG) au plus tard le lundi 24 octobre 2016.

TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'**Annexe 3** un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 135^{ème} Assemblée.

Les Parlements membres sont priés de vérifier les chiffres qui les concernent et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'UIP à Genève, de préférence avant la session, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix à l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

LANGUES ET DOCUMENTS

Le Secrétariat de l'UIP assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Quatre autres canaux d'interprétation ont été réservés pour le chinois, le japonais, le portugais et le russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et pour certaines réunions des Commissions permanentes. Les cabines correspondantes seront mises gratuitement à disposition des équipes d'interprètes accompagnant les parlements concernés si ceux-ci le souhaitent.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils prennent des dispositions pour que leur intervention soit interprétée dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP par une personne désignée par eux, qui pourra utiliser une cabine d'interprétation. Afin que toutes les dispositions requises puissent être prises en temps voulu, les délégations sont priées de contacter suffisamment à l'avance Mme F. Steinig-Huang, chef interprète, ou les interprètes de la cabine anglaise affectés à la réunion à laquelle le discours doit être prononcé. En outre, huit exemplaires du discours traduit dans l'une des langues officielles de l'UIP seront remis au chef interprète ou aux interprètes de la cabine anglaise pour être distribués aux autres interprètes.

Les discours officiels prononcés lors du débat général seront affichés sur la page web de l'Assemblée et intégrés aux comptes rendus de l'Assemblée. A cette fin et pour assurer une interprétation simultanée de bonne qualité dans les autres langues de travail, les délégations sont invitées à envoyer une version électronique de leurs discours pour le débat général à l'adresse : interpreters@ipu.org au moins trois heures avant que le discours ne soit prononcé.

Les documents relatifs aux travaux de l'Assemblée, du Conseil directeur, des Commissions permanentes et autres organes de l'UIP, ainsi que des autres événements ayant lieu à l'occasion de la 135^{ème} Assemblée, seront affichés sur le site web de l'UIP à l'adresse : <http://www.ipu.org/conf-f/135agnd.htm> .

Les organes directeurs de l'UIP ayant décidé de réduire l'empreinte carbone de l'Organisation et de poursuivre les efforts de diminution du gaspillage de papier, les documents relatifs aux différentes séances de l'Assemblée ne seront imprimés qu'en un nombre d'exemplaires limité.

REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

Les organes de l'UIP ci-après se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Comité exécutif (21, 22 et 26 octobre, à huis clos);
- Sous-Comité des finances (20 octobre, à huis clos);
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (22 au 26 octobre, à huis clos);
- Forum des femmes parlementaires (23 et 26 octobre, séances publiques);
- Bureau des femmes parlementaires (23 et 27 octobre, à huis clos);

- Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (24 octobre, *séance publique*);
- Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (24 octobre, *à huis clos*);
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (22 et 26 octobre, *à huis clos*);
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (23 et 25 octobre, *à huis clos*);
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (26 octobre).
- Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (23 octobre, *à huis clos*).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CIGG à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 135^{ème} Assemblée. Ce document pourra en outre être consulté sur le site web de l'UIP deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique complète pourra être téléchargée au format PDF.

APPLICATION DE L'ASSEMBLEE

Le 1^{er} octobre 2016, une application de l'Assemblée de l'UIP sera lancée à titre d'essai, et pourra être téléchargée gratuitement. Des informations plus détaillées seront transmises le jour de son lancement.

Dans un premier temps, les principales fonctionnalités de l'application seront disponibles en anglais seulement. Toutefois, dès 2017, elles seront également disponibles en français et en espagnol. Afin d'aider les personnes non anglophones, un bref guide de l'utilisateur sera publié sur le site web de l'UIP et distribué sur demande au Service d'inscription.

Cette application vise à faciliter la consultation en ligne des documents officiels de l'UIP, et ce dans le cadre de la politique PaperSmart de l'UIP et en vue d'améliorer la participation des délégués aux Assemblées de l'UIP.

Les délégués seront invités à communiquer leurs avis et commentaires sur cette nouvelle application dans le cadre d'une enquête en ligne qui sera publiée à la fin de la 135^{ème} Assemblée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

On trouvera plus ample information dans le Guide de l'Assemblée qui sera distribué aux délégations lors de l'inscription, à Genève. Durant l'Assemblée, un journal sera également publié quotidiennement. Les délégués y trouveront les dernières informations concernant le programme des réunions ainsi que d'autres renseignements importants. Ces deux documents seront également disponibles en ligne.

INSCRIPTION

Toutes les délégations sont priées de respecter la date limite d'inscription fixée au 3 octobre 2016.

Toutes les délégations sont invitées à utiliser le système d'inscription en ligne mis en place par l'UIP. On trouvera à l'**Annexe 4** des indications sur ce système, qui sera opérationnel à partir du 1^{er} juillet 2016. Il convient de noter qu'une seule personne devra coordonner l'inscription de la délégation et aura accès au système d'inscription.

Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Service d'inscription et d'information à l'adresse suivante : postbox@ipu.org. Si, pour une quelconque raison, votre Parlement ne peut pas s'inscrire en ligne, la composition de votre délégation peut être communiquée par courriel à cette même adresse ou par fax au +41 22 919 41 60.

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au CIGG le samedi 22 octobre 2016, de 9 à 19 heures, puis du 23 au 26 octobre de 8 à 19 heures, ainsi que le jeudi 27 octobre de 8 à 18 heures.

Important : la procédure d'inscription en ligne exige que les délégués fournissent leurs adresses électroniques individuelles. Ce faisant, ils acceptent tacitement d'être ajoutés à la liste de distribution de l'UIP et de recevoir ainsi régulièrement des mises à jour sur le travail de l'UIP.

RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Le mois d'octobre est particulièrement chargé pour les hôtels à Genève. Les délégués sont donc priés de faire leurs réservations le plus tôt possible. Les délégations des pays ayant une mission permanente à Genève sont invitées à contacter leurs missions car ces dernières ont l'habitude de recevoir des délégations aux réunions de l'ONU et de se charger des réservations de chambres d'hôtel. Nombre d'entre elles ont négocié des tarifs préférentiels auprès d'hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Pour les Membres n'ayant pas de représentation diplomatique à Genève ainsi que les Membres associés et les Observateurs officiels, le Secrétariat de l'UIP a pré-réservé un nombre limité de chambres dans les hôtels de Genève suivants :

- **Mövenpick** <http://www.movenpick.com/en/europe/switzerland/geneva/hotel-geneva> (5 étoiles, proche de l'aéroport, service de transfert proposé le matin et le soir pour le CICG), à partir de CHF 230 pour une chambre classique, petit-déjeuner inclus. Pour réserver, veuillez contacter camille.mouret@moevenpick.com, et mentionner l'Assemblée de l'UIP.
- **Warwick** <http://warwickhotels.com/geneva> (4 étoiles, en face de la gare centrale au centre de Genève), à partir de CHF 230 pour une chambre classique, petit-déjeuner non inclus. Pour réserver, veuillez contacter resa.group@warwickhotels.com, et mentionner l'Assemblée de l'UIP.
- **Ibis Centre Genève Nations** <http://www.ibis.com/fr/hotel-8069-ibis-geneve-centre-nations/index.shtml> (3 étoiles, à 10-15 minutes à pied du CICG), à partir de CHF 136 pour une chambre simple standard, petit-déjeuner inclus. Pour réserver, veuillez contacter H8069-re@accor.com, et mentionner l'Assemblée de l'UIP.
- **Citadines** <http://www.citadines.com/en/france/ferney-voltaire/geneve.html> (Apart'hôtel 3 étoiles, juste de l'autre côté de la frontière avec la France à Ferney-Voltaire), de 123 euros (studio) à 175 euros (appartement avec 2 lits), petit-déjeuner non inclus. Pour réserver, veuillez contacter ferney@citadines.com, et mentionner l'Assemblée de l'UIP.

En principe, les tarifs préférentiels négociés ne seront disponibles que jusqu'au 23 septembre 2016.

Conformément à la pratique des hôtels à Genève, seules les réservations faites au moyen d'une carte de crédit seront confirmées. Il est également possible de faire des réservations en ligne via le site de l'Office du tourisme, à l'adresse suivante : <http://www.geneve-tourisme.ch/fr/ou-dormir/>.

VISAS

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait donc partie de l'espace Schengen. En octobre 2011, les Etats membres de Schengen ont mis en place le Système d'information sur les visas (VIS) qui sert à stocker les données biométriques (empreintes digitales et image faciale) des demandeurs de visas Schengen. Toutes les ambassades et tous les consulats de Suisse seront progressivement reliés au système VIS.

Les demandeurs de visa doivent prendre rendez-vous avec l'Ambassade/le Consulat suisse et soumettre et enregistrer leurs données biométriques en personne. Ces données restent valables dans le système VIS pendant une période de cinq ans.

Un document officiel expliquant la mise en œuvre du système VIS, l'enregistrement des données biométriques et le calendrier de déploiement des ambassades/consulats connectés au système VIS suisses peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/einreise/einfuehrung_vis.html.

Le délai nécessaire pour obtenir un visa est fortement tributaire des conditions locales. En outre, la Suisse a signé des accords avec certains pays où elle n'est pas représentée par une instance diplomatique ou consulaire. A certaines conditions, ces accords autorisent la délivrance de visas par un Etat Schengen dans un pays où la Suisse n'est pas représentée. Il est donc vivement recommandé aux demandeurs de se renseigner directement auprès de l'Ambassade/du Consulat suisse dans leur pays de résidence ou de consulter le site web approprié. Les rendez-vous pour la soumission et l'enregistrement des données biométriques doivent donc être pris longtemps à l'avance, selon les indications données par les autorités suisses. Veuillez noter que, en raison de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, les visas ne sont plus délivrés à l'arrivée à l'Aéroport international de Genève.

PROGRAMME DE TRAVAIL GENERAL DE LA 135^{ème} ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 20 au 27 octobre 2016

Jeudi 20 octobre 2016

 11:00 - 13:00 Sous-Comité des finances*
15:00 - 18:00 *Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*

Vendredi 21 octobre 2016

 10:00 - 13:00 Comité exécutif*
15:00 - 18:00 *Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*

Samedi 22 octobre 2016

 09:00 – 10:00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

09:00 – 19:00 Ouverture de l'inscription
Hall d'entrée, CICG

 09:30 – 13:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Salle Lausanne, Annexe CCV

 10:00 - 13:00 Comité exécutif*
Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

 14:30 – 18:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Salle Lausanne, Annexe CCV

 15:00 – 18:00 Comité exécutif*
Salle de réunion principale, Siège de l'UIP

Dimanche 23 octobre 2016

 08:30 – 10:30 Bureau des femmes parlementaires*
Salle Genève, Annexe CCV

 11:00 – 12:30 Réunion avec les Présidents des groupes géopolitiques*
Salle 18, niveau -1, CICG

 11:00 – 13:00 **Forum des femmes parlementaires**
Salle 2, niveau 0, CICG

 14:00 – 15:00 Réunion des conseillers et secrétaires de délégations
Salles 5 & 6, niveau 3, CICG

 14:30 – 17:30 **Forum des femmes parlementaires**
Salle 2, niveau 0, CICG

 14:30 – 18:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Salle Lausanne, Annexe CCV

 15:00 – 18:00 Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
Salle Genève, Annexe CCV

* à huis clos

Lundi 24 octobre 2016

	08:00 – 09:00	Bureau restreint de l'Assemblée* <i>Salon VIP, niveau 3, CICG</i>
	08:00 – 09:00	Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	09:00 – 10:45	Conseil directeur <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	09:00 – 13:00	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Présentation et débat sur le projet de résolution intitulé <i>La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif</i> <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
ASGP	11:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	11:00 – 13:00	Assemblée : début du débat général intitulé <i>Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement</i> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14:30 – 17:00	Assemblée : débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14:30 – 17:30	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Audition d'experts sur le thème <i>Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains</i> <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	14.30 – 17.30	Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (ANGLAIS UNIQUEMENT)* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	14:30 – 18:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle Lausanne, Annexe CCV</i>
	14:30 – 18:30	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Rédaction du projet de résolution en plénière <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	17:00 – 18:30	Assemblée : décision sur le point d'urgence <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>

* à huis clos

Mardi 25 octobre 2016

	09:00 – 10:30	Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	09:00 – 13:00	Assemblée - débat sur le point d'urgence et - poursuite du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	09:30 – 12:30	Séance d'information sur les travaux et activités de l'UIP Ouverte à tous les délégués (anglais et français uniquement) <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Finalisation de la rédaction du projet de résolution en plénière <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	09:30 – 13:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle Lausanne, Annexe CCV</i>
ASGP	10:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	11:00 – 13:00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Salle Genève, Annexe CCV</i>
	14:30 – 16:00	Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	14:30 – 18:00	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce - dialogue sur la <i>Contribution parlementaire à la Conférence 2016 des Nations Unies sur les changements climatiques</i> et - débat sur le thème <i>Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement</i> <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Assemblée : poursuite du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14:30 – 18:30	Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence* <i>Salle Genève, Annexe CCV</i>
	14:30 – 18:30	Réunions-débat informelles (anglais et français uniquement) <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	16:30 – 18:30	Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>

* à huis clos

Mercredi 26 octobre 2016

	09:00 – 10:00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* <i>Salle Genève, Annexe CCV</i>
	09:00 – 11:00	Débat paritaire organisé par le Forum des femmes parlementaires <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	09:00 – 12:00	Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Réunions-débat sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none">- <i>Promotion de la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée, et</i>- <i>Désarmement global</i> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	09:00 – 13:00	Commission permanente des Affaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none">- Réunion-débat sur le financement des Nations Unies et- Réunion-débat sur la réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels par des agents de maintien de la paix de l'ONU <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
ASGP	10:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	10:30 – 13:00	Comité exécutif * <i>Salle Genève, Annexe CCV</i>
	11:30 – 13:00	Réunion-débat informelle <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	14:30 – 16:00	Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme Adoption du projet de résolution <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	14:30 – 16:30	Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire <i>Salle Genève, Annexe CCV</i>
ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	14:30 – 18:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle Lausanne, Annexe CCV</i>
	14:30 – 18:30	Assemblée <ul style="list-style-type: none">- adoption de la résolution sur le point d'urgence et- clôture du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	16:30 – 18:30	Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce Réunion-débat sur <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds voutours</i> <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	17:00 – 18:30	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire* <i>Salle Genève, Annexe CCV</i>

* à huis clos

Jeudi 27 octobre 2016

	08:00 – 10:00	Bureau des femmes parlementaires* <i>Salle Genève, Annexe CCV</i>
	09:30 – 13:00	Conseil directeur <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
ASGP	10:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICG</i>
	10:30 – 12:30	Réunion-débat informelle <i>Salles 3 & 4, niveau 0, CICG</i>
	14:00 – 16:00	Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	14:30	Conseil directeur <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	A la fin du Conseil directeur	Assemblée <ul style="list-style-type: none">- adoption des résolutions- rapports des Commissions permanentes- document final du débat général et- séance de clôture <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>

Légende :

Assemblée /
Conseil directeur



Commissions /
Réunions-débat



Autres réunions de
l'Assemblée, y compris les
réunions à huis clos



* à huis clos



Union Interparlementaire

Pour la démocratie Pour tous.

Assemblée
Point 3

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

A/135/3-Inf.1
15 juin 2016

Note d'orientation

Débat général intitulé *Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement*

Aucun pays n'est à l'abri des violations des droits de l'homme. La marginalisation, l'exclusion politique, les restrictions injustifiées aux libertés fondamentales – telles que le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique –, l'intolérance religieuse et la pauvreté sont des phénomènes très répandus dans le monde entier.

Les Etats ne sont toujours pas à même d'appliquer pleinement les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels qu'ils se sont engagés à respecter dans le cadre de leurs Constitutions et des traités internationaux auxquels ils ont adhéré.

En étant incapables de relever les enjeux liés aux droits de l'homme, les Etats ne vont pas seulement à l'encontre de leurs obligations nationales et internationales, mais, si les abus se généralisent et s'aggravent, ils créent même un terrain propice au conflit violent. Un manque permanent de respect de la dignité humaine ainsi que la répression de la libre circulation des informations et des idées – sans quoi la démocratie ne saurait s'épanouir – rendent inévitablement plus séduisants ceux qui prônent le recours à la violence comme moyen d'atteindre leurs propres buts. Ces situations sont souvent aggravées par une mauvaise gouvernance qui se traduit par des manifestations d'injustice, réelle ou seulement perçue comme telle.

Œuvrant pour le bien des peuples qu'ils représentent, les parlements sont par nature les gardiens des droits de l'homme. Les parlementaires sont aussi à l'écoute de tous les citoyens, dont ils connaissent les préoccupations. Aussi, ils sont bien placés pour exprimer ces préoccupations au sein du parlement et pour les insérer dans le contexte plus vaste du bien commun de tout le pays. Les parlements devraient donc être les premiers à donner l'alerte et à prendre des mesures lorsque des cas graves de violations des droits de l'homme se présentent.

Le débat général se penchera sur les moyens spécifiques dont disposent les parlements pour honorer au mieux leur devoir de protéger la population et les droits de l'homme. Les questions suivantes y seront débattues :

- Quels mécanismes et processus parlementaires constituent de bons exemples pour : 1) promouvoir le respect des droits de l'homme; 2) surveiller les développements liés aux droits de l'homme; et 3) remédier aux formes changeantes et préoccupantes de violations des droits de l'homme et à leurs causes sous-jacentes ?
- Comment s'assurer que les parlements ne font pas obstacle à la riposte donnée à la recrudescence des formes de violations des droits de l'homme, mais qu'au contraire, ils facilitent cette riposte ? Quel est le rôle de la bonne gouvernance dans la prévention ou l'interruption des conflits violents ?

- Comment aller à l'encontre de la tendance qui consiste à accorder un niveau de priorité moins élevé au respect des droits de l'homme lorsqu'un conflit violent éclate, alors que l'inverse contribuerait pour beaucoup à désamorcer la situation ?
- Comment les parlements peuvent-ils davantage mobiliser l'engagement et le leadership des femmes dans leurs efforts en vue de relever les enjeux liés aux droits de l'homme et de résoudre les conflits violents susceptibles d'éclater ? Quel est le rôle de la société civile et des groupes marginalisés ?
- Comment la diplomatie parlementaire régionale et internationale peut-elle attirer l'attention et agir sur des situations de violations des droits de l'homme potentiellement violentes, dans le respect de l'engagement politique mondial de la responsabilité de protéger (*Responsibility to Protect R2P*) en vue d'écarter les risques de génocides, de crimes de guerre, de nettoyages ethniques et de crimes contre l'humanité ?
- Quels mécanismes l'UIP peut-elle mettre en place afin de contribuer à remédier à des situations de violations des droits de l'homme qui présagent un conflit violent ?
- Comment veiller à ce que les parlements collaborent et s'intègrent davantage aux efforts d'alerte et de riposte précoces des Nations Unies et d'autres organisations régionales, eu égard à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU intitulée *Les droits de l'homme avant tout* ?



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Commission permanente
de la paix et de la sécurité internationale

C-I/135/A.1
15 juin 2016

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)**
3. **Elections au Bureau**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.

4. **Audition d'experts sur le thème *Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains***

La non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains est l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies mais fait cependant régulièrement l'objet d'interprétations aléatoires. La Commission a souhaité placer ce sujet à son ordre du jour pour adoption d'une résolution lors de la 136^{ème} Assemblée. Dans ce cadre, elle tiendra une audition d'experts afin d'obtenir des points de vue sur l'évolution du concept, les défis et possibilités, notamment du fait de l'apparition des notions d'intervention humanitaire et de responsabilité de protéger. Les mesures et actions que les parlements peuvent envisager en matière de législation, d'élaboration de politiques, d'évaluation et de contrôle seront aussi abordées. Les co-rapporteurs s'appuieront sur cette audition et le débat qui s'ensuivra pour rédiger le projet de résolution.

5. **Réunion-débat sur le thème *Promotion de la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité privée***

Le paysage de la sécurité est en cours d'évolution et de nouveaux acteurs émergent, telles les entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP). La gamme de leurs services est de plus en plus diversifiée tandis que leur nature et leur rôle demeurent souvent confus. Les participants discuteront des mesures qui permettraient aux parlements de réguler et de contrôler les activités de ces entreprises.

6. **Réunion-débat sur le *Désarmement global***

Cette réunion permettra à la Commission d'échanger des points de vue sur les obstacles à la mise en œuvre du désarmement d'une manière globale en gardant à l'esprit le contexte général. Elle examinera le besoin d'associer le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM) avec les stratégies de maîtrise des armes classiques. Le désarmement global sera également examiné sous l'angle des questions de stabilité et de sécurité de même que sous des angles moins habituels tels que le développement et les besoins socio-économiques.

7. **Divers**



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Commission permanente
du développement durable,
du financement et du commerce

C-II/135/A.1
15 juin 2016

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)**

3. **Elections au Bureau**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.

4. **Contribution parlementaire à la Conférence 2016 des Nations Unies sur les changements climatiques**

Le 13 novembre, une Réunion parlementaire organisée conjointement par l'UIP et le Parlement marocain aura lieu parallèlement à la COP22/CMP12. La Commission sera informée des dispositions pratiques pour la réunion de Marrakech. Les membres de la Commission échangeront leurs points de vue sur l'avant-projet de document final.

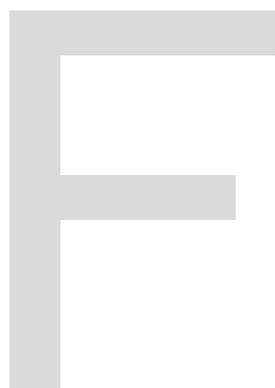
5. **Débat sur le thème *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement***

Ce débat portera sur le thème de la résolution de la Commission qui devrait être adoptée à la 136^{ème} Assemblée à Dhaka. Le débat permettra à la Commission d'entendre les différentes positions concernant les défis qui font obstacle à la mise en œuvre des ODD dans la perspective de l'inclusion financière des femmes. Ce débat offrira aussi aux co-rapporteurs des informations préliminaires sur la manière dont les Parlements membres de l'UIP abordent cette question.

6. **Réunion-débat sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre les activités des fonds vautours***

Un fonds vautour est un fonds spéculatif ou fonds de placement privé qui investit dans des dettes émises par des débiteurs en difficulté ou proches du défaut de paiement. Les fonds vautours profitent des situations difficiles d'Etats lourdement endettés afin de réaliser des bénéfices disproportionnés comparés à la somme initialement investie. Les participants discuteront des mesures qui permettraient aux parlements de contrôler et de contrer les activités de ces fonds.

7. **Divers**



#IPU135



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/135/A.1
15 juin 2016

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)**
3. **Elections au Bureau**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.

La Commission élira également un Président et un Vice-Président, en tenant compte de la répartition des rôles, telle que discutée par les groupes géopolitiques.

4. **Débat et adoption d'une résolution sur le thème *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif***
5. **Divers**

F

#IPU135



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Commission permanente
des Affaires des Nations Unies

C-IV/135/A.1
15 juin 2016

Projet d'ordre du jour

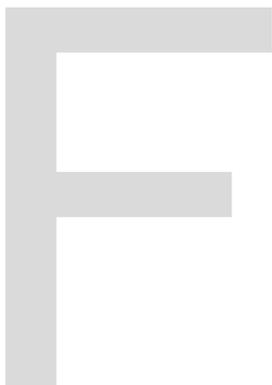
1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP à Lusaka (mars 2016)**
3. **Elections au Bureau**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.

4. **Réunion-débat sur le financement des Nations Unies**

En 2014, le financement total de l'ONU s'établissait à 46,2 milliards de dollars E.-U., dont 62 pour cent pour les opérations liées au développement (notamment l'aide humanitaire), 21 pour cent pour les travaux de synthèse et de sensibilisation et 17 pour cent pour le maintien de la paix. Un financement adéquat et régulier de l'ONU est une condition *sine qua non* du succès, sachant entre autres que l'ONU doit obtenir des résultats concernant l'immense Programme de développement durable, alors que des difficultés supplémentaires ont surgi du fait des conflits et des crises humanitaires. Or, il y a une réticence générale à accroître le financement de l'ONU. De plus, une part croissante du budget de l'ONU dépend de financements aléatoires et extrabudgétaires. Ces ressources sont, d'ordinaire, préalablement affectées et induisent toutes sortes de frais généraux et de coûts cachés. En partie pour cette raison, l'ONU est de plus en plus contrainte à rechercher des partenaires du secteur privé, susceptibles de l'aider à mener à bien certaines de ses activités.

Cette session portera sur l'examen des moyens par lesquels les parlements peuvent contribuer au contrôle des financements de l'ONU, en veillant à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires, de sorte qu'elle affronte plus efficacement les difficultés actuelles et à venir.



#IPU135

5. Réunion-débat sur la réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels par des agents de maintien de la paix de l'ONU

Les forces de maintien de la paix de l'ONU sont envoyées en mission sous l'autorité du Conseil de sécurité, au nom de la communauté internationale. Elles sont chargées de protéger les civils en attendant qu'un conflit latent trouve une solution politique. L'écrasante majorité des forces de maintien de la paix respecte un code éthique et professionnel des plus élevés. En 2015, la communauté internationale a été atterrée d'apprendre que des actes d'exploitation et d'abus sexuels, sur des femmes et des enfants nombreux, ont été commis par des militaires, des policiers et des civils affectés aux forces de maintien de la paix en République centrafricaine. Des enquêtes ont établi, par la suite, que ces abus remontent à plusieurs années. Des ressortissants de quelque 20 pays sont impliqués dans 99 allégations au total, en 2015, et 80 allégations en 2014. Vingt-six allégations nouvelles ont été enregistrées, à ce jour, pour 2016.

Le rapport de décembre 2015, rédigé par un groupe indépendant d'experts, conclut que l'ONU n'est pas suffisamment préparée pour réagir face à ces allégations et que des réformes importantes s'imposent pour protéger les victimes et demander des comptes aux auteurs de ces actes. Entre autres, le rapport invite l'ONU à considérer les allégations d'exploitation et d'abus sexuels comme des violations des droits de l'homme constituées et non comme de simples affaires disciplinaires, et ce, que les agents de maintien de la paix relèvent ou non d'un commandement de l'ONU.

En réponse aux violations initiales et suite aux recommandations du groupe d'experts, le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé la politique de tolérance zéro en cas d'exploitation et d'abus sexuels. Il a pris des mesures pour améliorer la prévention et les réparations, par l'Organisation, afin que les responsables rendent effectivement compte de leurs actes. En février 2016, le Secrétaire général a nommé un Coordinateur spécial, chargé d'améliorer la réponse de l'ONU à ce problème. En mars, le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui, entre autres, donne au Secrétaire général le pouvoir de démobiliser des troupes. Elle réaffirme également que les pays qui fournissent des troupes sont tenus d'enquêter sur chaque allégation et d'engager des poursuites quand il y a lieu.

Cette session dressera un bilan des actions de l'ONU à ce jour. Elle essaiera de définir d'autres mesures pouvant être prises, tant pour éviter les cas d'exploitation et d'abus sexuels, que pour renforcer l'obligation de rendre des comptes pour les forces internationales de maintien de la paix.

6. Divers



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 – 27.10.2016

A/135/C.1
Annexe 2

FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

DEBAT GENERAL SUR LE THEME

**REAGIR RAPIDEMENT LORSQUE LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME
PRESAGENT UN CONFLIT : LE ROLE DU PARLEMENT**

(POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

**PARLEMENT OU
ORGANISATION**

	Veuillez entourer le titre de civilité correspondant	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?
1	M. / Mme			Oui / Non
2*	M. / Mme			Oui / Non



* Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.

DATE: SIGNATURE:

Veuillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le 17 octobre 2016 au plus tard au Secrétariat de l'UIP par :

Courriel : postbox@ipu.org ou fax : + 41 22 919 41 60

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 135^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	51.7	7	17
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	8.4	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	9.5	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	11.2	3	13
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bhoutan	10	0.7	0	10
20.	Bolivie (Etat plurinational de)	10	6.7	2	12
21.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
22.	Botswana	10	1.3	1	11
23.	Brésil	10	204.4	12	22
24.	Bulgarie	10	8.5	2	12
25.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
26.	Burundi	10	5.2	2	12
27.	Cambodge	10	10.7	3	13
28.	Cameroun	10	12.9	3	13
29.	Canada	10	30.8	5	15
30.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
31.	Chili	10	15.1	3	13
32.	Chine	10	1 200.0	13	23
33.	Chypre	10	0.7	0	10
34.	Colombie	10	29.5	4	14
35.	Comores	10	0.7	0	10
36.	Congo	10	1.9	1	11
37.	Costa Rica	10	3.3	1	11
38.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
39.	Croatie	10	4.8	1	11
40.	Cuba	10	10.2	3	13
41.	Danemark	10	5.2	2	12
42.	Djibouti	10	0.79	0	10
43.	Egypte	10	85.7	9	19
44.	El Salvador	10	5.3	2	12
45.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
46.	Equateur	10	14.0	3	13
47.	Espagne	10	39.4	5	15
48.	Estonie	10	1.5	1	11
49.	Ethiopie	10	87.9	9	19

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
51.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
52.	Fidji	10	0.80	0	10
53.	Finlande	10	5.4	2	12
54.	France	10	65.8	8	18
55.	Gabon	10	1.0	1	11
56.	Gambie	10	1.5	1	11
57.	Géorgie	10	4.7	1	11
58.	Ghana	10	25.0	4	14
59.	Grèce	10	10.2	3	13
60.	Guatemala	10	8.2	2	12
61.	Guinée	10	10.6	3	13
62.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
63.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
64.	Guyana	10	0.76	0	10
65.	Haïti	10	10.2	3	13
66.	Honduras	10	8.1	2	12
67.	Hongrie	10	10.4	3	13
68.	Inde	10	1 000.3	13	23
69.	Indonésie	10	206.0	12	22
70.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
71.	Iraq	10	26.7	4	14
72.	Irlande	10	4.5	1	11
73.	Islande	10	0.31	0	10
74.	Israël	10	6.7	2	12
75.	Italie	10	57.0	7	17
76.	Japon	10	123.6	10	20
77.	Jordanie	10	5.5	2	12
78.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
79.	Kenya	10	38.6	5	15
80.	Kirghizistan	10	5.5	2	12
81.	Koweït	10	2.2	1	11
82.	Lesotho	10	2.1	1	11
83.	Lettonie	10	2.7	1	11
84.	Liban	10	2.4	1	11
85.	Libye	10	3.9	1	11
86.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
87.	Lituanie	10	3.9	1	11
88.	Luxembourg	10	0.4	0	10
89.	Madagascar	10	20.6	4	14
90.	Malaisie	10	22.7	4	14
91.	Malawi	10	13.9	3	13
92.	Maldives	10	0.35	0	10
93.	Mali	10	16.4	3	13
94.	Malte	10	0.3	0	10
95.	Maroc	10	31.5	5	15
96.	Maurice	10	1.02	1	11
97.	Mauritanie	10	3.1	1	11
98.	Mexique	10	104.0	10	20
99.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
100.	Monaco	10	0.03	0	10
101.	Mongolie	10	2.9	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Monténégro	10	0.62	0	10
103.	Mozambique	10	12.1	3	13
104.	Myanmar	10	60.3	8	18
105.	Namibie	10	1.5	1	11
106.	Népal	10	26.4	4	14
107.	Nicaragua	10	5.1	2	12
108.	Niger	10	16.5	3	13
109.	Nigéria	10	140.4	10	20
110.	Norvège	10	5.0	2	12
111.	Nouvelle-Zélande	10	4.4	1	11
112.	Oman	10	2.5	1	11
113.	Ouganda	10	17.0	3	13
114.	Pakistan	10	160.9	11	21
115.	Palaos	10	0.02	0	10
116.	Palestine	10	3.9	1	11
117.	Panama	10	1.7	1	11
118.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
119.	Paraguay	10	5.7	2	12
120.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
121.	Pérou	10	23.0	4	14
122.	Philippines	10	62.1	8	18
123.	Pologne	10	38.5	5	15
124.	Portugal	10	10.3	3	13
125.	Qatar	10	0.88	0	10
126.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
127.	République de Corée	10	50.8	7	17
128.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
129.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
130.	République dominicaine	10	9.0	2	12
131.	République de Moldova	10	4.3	1	11
132.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
133.	République tchèque	10	10.5	3	13
134.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
135.	Roumanie	10	23.0	4	14
136.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
137.	Rwanda	10	6.2	2	12
138.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
139.	Samoa	10	0.17	0	10
140.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
141.	Sénégal	10	7.0	2	12
142.	Serbie	10	9.7	2	12
143.	Seychelles	10	0.08	0	10
144.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
145.	Singapour	10	5.08	2	12
146.	Slovaquie	10	5.2	2	12
147.	Slovénie	10	1.9	1	11
148.	Somalie	10	10.4	3	13
149.	Soudan	10	33.4	5	15
150.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
151.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
152.	Suède	10	8.7	2	12
153.	Suisse	10	6.7	2	12
154.	Suriname	10	0.4	0	10
155.	Tadjikistan	10	5.1	2	12

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
156.	Tchad	10	11.3	3	13
157.	Thaïlande	10	60.1	8	18
158.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
159.	Togo	10	5.4	2	12
160.	Tonga	10	0.10	0	10
161.	Trinité-et-Tobago	10	1.22	1	11
162.	Tunisie	10	10.2	3	13
163.	Turquie	10	76.6	8	18
164.	Ukraine	10	50.1	7	17
165.	Uruguay	10	3.2	1	11
166.	Venezuela (Rép. Bolivarienne du)	10	30.0	5	15
167.	Viet Nam	10	90.3	9	19
168.	Yémen	10	10.5	3	13
169.	Zambie	10	10.9	3	13
170.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

A/135/C.1
Annexe 4

Note explicative sur l'inscription en ligne à l'UIP

Le système d'inscription en ligne mis en place par le Secrétariat de l'UIP est accessible via le site web de l'UIP, sur la page de la 135^{ème} Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera ouvert du 1^{er} juillet au 3 octobre 2016. Après cette date, les délégués devront s'inscrire auprès du service d'inscription de l'UIP, à l'adresse suivante : registration@ipu.org.

A noter : il est recommandé aux participants de désigner un coordonnateur pour leur délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne et qui choisira un mot de passe.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Créez un compte et saisissez les informations demandées sur cette page. Si vous vous êtes déjà inscrits en ligne à une Assemblée, vos identifiants sont toujours valables. Vous pouvez donc les réutiliser.

Si le Secrétariat de l'UIP a ouvert un compte en votre nom avec l'adresse électronique officielle de votre parlement, veuillez envoyer une demande à registration@ipu.org pour plus ample information.

2. Une fois que vous vous avez créé un compte, connectez-vous en utilisant vos nom et mot de passe.
3. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" pour vous inscrire à la 135^{ème} Assemblée.
4. Cliquez sur "Commencer l'inscription" pour inscrire votre délégation. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous prévoyez d'assister à la réunion.
5. Prière de veiller à inclure toutes les informations concernant la participation aux organes directeurs et subsidiaires de l'UIP sous la rubrique "Titre et fonctions à l'UIP". Les informations concernant le parlement national seront quant à elles insérées sous la rubrique "Titre et fonctions au Parlement/dans l'Organisation".
6. Il vous sera possible d'apporter des modifications à vos données jusqu'au 3 octobre 2016. Après cette date, vous devrez vous adresser directement à registration@ipu.org.

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse suivante : sas@ipu.org, avec copie à l'adresse générale du Secrétariat de l'UIP : postbox@ipu.org, et à registration@ipu.org.